

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHASNÉ SUR ILLET

Séance du lundi 10 juin 2024

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 7

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 juin à 19H30.

Le Conseil Municipal de la commune de CHASNÉ SUR ILLET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît MICHOT, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 4 juin 2024

**Présents :** Benoît Michot, Michel Adkins, Florence Morel, Denis Salliot, Sophie Phélon, Michel Demay, Anne-Sophie Descormiers, Jean-Luc Paul.

**Absents :** Alexandre Lefrançois, Armelle Banzet, Virginie Maqua, Pierre Rochelle

**Secrétaire de séance :** Jean-Luc Paul

**Délibération n°2024-26 : Décision modificative n°01-2024 du budget primitif 2024**

Afin que le budget primitif 2024 préalablement voté puisse respecter l'équilibre budgétaire, une décision modificative doit être adoptée.

En effet, des travaux supplémentaires relatifs à la RD 106 ont été institués pour un montant global d'environ **43 578, 60 euros TTC** (présentation devis).

Monsieur le Maire propose de prendre la décision modificative suivante :

Chapitre	Compte	Libellé	Montant
<b>Dépenses d'investissement</b>			
Opération 085	2315	Voirie	- 43578,60 €
Opération 091	2315	RD 106 & RD 528	+ 43578.60 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de valider la décision modificative n°01-2024, telle que présentée.

Après délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Valide la décision modificative n° 1 afin que les travaux puissent être réalisés et l'entreprise payée.

Quorum réuni, 8 élus présents.

**Délibération n°2024-27 : Renouvellement contrat temporaire aide-humaine : 1 poste**

M. le Maire informe que pour donner suite à la demande des enseignantes, la commission des affaires scolaires a travaillé en concertation avec l'Education Nationale.

En effet, sur l'année scolaire 2024/2025, il est demandé le recrutement d'une aide humaine le matin (mi-temps) sur le temps scolaire pour répondre règlementairement, à l'accueil de 3 classes de maternelle (1 classe de PS et 2 Classe de MS/GS).

Par conséquent, il est proposé d'ouvrir :

- Un poste uniquement le matin.

Par conséquent le poste sera ouvert en CDD du 30 Aout 2024 au 11 juillet 2025 pour faire face temporairement aux besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

Après délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- de créer 1 poste à mi-temps sur le temps d'école le matin en renfort,
- d'actualiser le tableau des effectifs,
- donne pouvoir à M. Le Maire afin de signer tous les documents correspondants à cette décision.

Quorum réuni, 8 élus présents.

A Chasné-sur-Illet, le 10 juin 2024

**Le secrétaire de séance,  
M. Jean-Luc PAUL**

**Le Maire,  
Benoit MICHOT**